

Pêche professionnelle et Agence de l'eau Adour-Garonne : Création d'un réseau pour une action efficace

Chers collègues,

En 2009, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPME Aquitaine) et l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde (AADPPED de la Gironde) ont accepté d'animer un réseau rassemblant l'ensemble des professionnels de la pêche du bassin Adour-Garonne et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne est compétente sur les 6 régions concernées par de notre bassin et coordonne la gestion des eaux au niveau des différentes unités hydrographiques. Attendue par l'Agence, cette coopération nous donne une meilleure visibilité dans les instances de bassin et montre la volonté d'implication toujours plus forte des professionnels dans la gestion des milieux aquatiques.

Les partenaires



AADPPED de la
Gironde

AAPPED du bassin
de l'Adour

AAIPED de la
Garonne

CRPME Aquitaine

CRPME Poitou-Charentes

CLPME Marennes

CLPME Bordeaux

CLPME Arcachon

CLPME Bayonne

La mise en réseau

Il était important d'initier et d'organiser la communication entre les professionnels marins et fluviaux de Poitou-Charentes et d'Aquitaine sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, dans la mesure où nous dépendons de la même Agence, afin de coordonner nos actions et de faire mieux formuler nos attentes et avis dans les instances de bassin (SAGE, différentes Commissions).

Cela permettra à l'Agence de l'eau de mieux comprendre et considérer le rôle des pêcheurs dans les milieux aquatiques et les problématiques auxquels ils sont confrontés.

L'AADPPED Gironde et le CRPME Aquitaine aujourd'hui très impliqués dans ces instances proposent de partager cette expérience avec l'ensemble des structures professionnelles.

L'Agence et les pêcheurs professionnels

Les professionnels sont appelés à se prononcer de plus en plus régulièrement dans des instances pilotées par l'Agence et les services de l'Etat : en 2009, le cas le plus marquant a été l'avis des professionnels sur le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et le Programme De Mesures associé (SDAGE-PDM). C'est une opportunité très importante pour les pêcheurs.

De son côté, l'Agence de l'eau a fait part de son désir de mieux connaître les activités de pêche professionnelle du bassin Adour-Garonne, en tant qu'usagers de l'eau. Il est donc prévu que les structures expliquent à l'Agence le fonctionnement du secteur des pêches maritimes et fluvio-estuariennes du bassin.

L'Agence souhaite également encourager les pêcheurs à se prononcer sur ses différents travaux. Afin que les professionnels connaissent mieux l'Agence et son travail, une journée de rencontre est en projet.

Comment fonctionne le partenariat avec l'Agence de l'eau ?

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) impose aux professionnels fluviaux une redevance versée à l'Agence. Les professionnels maritimes, non soumis à redevance, versent néanmoins une contribution volontaire. En retour, l'Agence peut financer des projets ou actions réalisés par les professionnels qui correspondent au SDAGE et au PDM.

Quels sont les enjeux actuels ?

Le SDAGE-PDM est en cours de finalisation. Il donnera une orientation aux différents SAGE pour la période 2009-2015. La gestion de l'eau douce de manière générale est un enjeu pour la profession, tant dans sa quantité que dans sa qualité. Ce sont des éléments essentiels pour la qualité des milieux où évoluent les poissons. Les pêcheurs doivent donc être présents dans les Commissions Locales de l'Eau des SAGE, les Plans de Gestion des Etiages, Commission du Milieu Naturel Aquatique, Commission Littoral,...

Qui représente les pêcheurs dans les instances de bassin ?

Les représentants des professionnels sont des élus. Sur le bassin Adour-Garonne, les représentants de la profession sont :

- ▶ Mme Jacqueline RABIC, Vice-présidente du CRPMEM d'Aquitaine, représente les marins pêcheurs.
- ▶ M. Franck DUCAMP, AAPPED du bassin de l'Adour, représente les professionnels fluviaux.

Comment pourrions-nous travailler ?

Présenter la pêche professionnelle à l'agence :
Afin de fournir des informations de qualité, le CRPMEM Aquitaine et l'AADPPED Gironde auront besoin de données actualisées permettant de renseigner l'Agence : nombre de pêcheurs, de navires, espèces cibles, volumes.

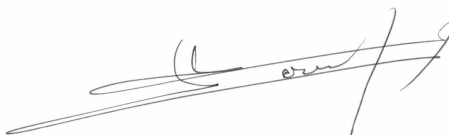
Nous voulons également mieux faire valoir le rôle des pêcheurs comme veilleurs de l'environnement. Il nous faut donc recueillir les témoignages disponibles sur les milieux, sa dégradation ou son amélioration, au fil des jours et des années.

Faire part au réseau des différents avis transmis ; communiquer les informations de l'agence ; proposer un appui dans la formulation d'avis ou d'attentes ; organiser des actions coordonnées...

En espérant vous avoir intéressés à la possibilité offerte par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de constituer un réseau de travail sur la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques, et dans l'attente de votre contribution active.
Sincèrement vôtres,



Philippe DELMAS,



Francis FAVROUL

Coordonnées des partenaires professionnels :

CRPMEM Aquitaine
12 quai ELISSALT 64500 CIBOURE
Président : Francis FAVROUL
Courriel : crpmem@peche-aquitaine.com

AADPPED Gironde
17 cours ARNOZAN 33000 BORDEAUX
Président : Philippe DELMAS
Courriel : aadpped33@gmail.com

Pour tout renseignement complémentaire :
Romain FAGEOT (AADPPED Gironde), Aurélie LECANU (CRPMEM Aquitaine)